

## Liste de pointage pour déclarations d'impôt de personnes exerçant une activité lucrative indépendante

---

Il convient de se procurer ou d'établir et de nous faire parvenir les documents suivants relatifs à l'établissement de la déclaration d'impôt 2023.

### **A. Généralités**

- Tous les formulaires fiscaux 2023
- Copie de la dernière déclaration d'impôt (si non encore en notre possession)
- Décision de taxation en matière d'impôts cantonal et communal 2022 / Impôt fédéral direct 2022 (si non encore remis)
- Modification de la situation personnelle/familiale

### **B. Revenus**

- Attestation de salaire de l'employeur (également celle de l'épouse si elle exerce une activité lucrative); cette attestation doit être complétée pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023
- Indication sur des indemnités provenant d'une activité lucrative accessoire en tout genre (année 2023), notamment travaux de conciergerie et de nettoyage, jetons de présence et indemnités journalières, etc.
- Attestation de revenus acquis en compensation
- Indemnités pour perte de gain (service militaire, protection civile et service de défense)
- Indemnités de l'assurance chômage, indemnités journalières provenant d'une assurance maladie ou accident
- Aliments/Contributions d'entretien
- Rentes AVS, AI (év. Certificats, avis de crédit banque/poste)

### **C. Frais d'obtention du revenu/frais professionnels du salarié**

- Travail à temps partiel : oui  \_\_\_\_\_ %
- Frais de déplacement jusqu'au lieu de travail :  
prix de l'abonnement CFF, car postal, tram, bus : CHF \_\_\_\_\_ mois / CHF \_\_\_\_\_ année
- Voiture privée, motocyclette de plus de 50 ccm : km par jour \_\_\_\_\_
- Repas à l'extérieur
- Séjours à l'extérieur pendant la semaine
- Frais de perfectionnement professionnel (justificatifs)
- Cotisations versées à des associations professionnelles

### **D. Fortune (attestation de son état le 31.12.2023)**

- Compte de chèque postal
  - Avoir en banque
  - Titres
  - Décompte de dépôts à terme
  - Prêt
  - Etat des intérêts et dividendes reçus en 2023
  - Etat des gains en capital de la fortune privée (ex. vente de titres)
  - Gains de loterie et de Sport-Toto (original de la quittance)
  - Autres biens tels que véhicules, bateaux, caravanes, chevaux, collections, etc.
  - Document concernant des héritages en cas de succession en 2023
- intérêts 2023, avoirs au 2023  
Extrait bancaire, carnet d'épargne  
(reporter les intérêts 2023)  
Extrait de dépôt bancaire ou propre liste  
2023  
Contrat de prêt, décomptes d'intérêts

## **E. Dettes**

- Attestations d'intérêts et de capital 2023 (crédits, prêts, hypothèques, etc.)
- Factures en suspens au 2023 (3<sup>e</sup> tranche d'impôts du canton et de la commune/impôt fédéral direct 2023)

## **F. Assurances / prévoyance**

- Décomptes de cotisations et primes par la caisse maladie, les assurances invalidité, accident et vie
- Assurance vie et assurances de rentes, versements uniques (copie des valeurs rachat)
- Prévoyance professionnelle liée (pilier 3a), attestation de la banque ou de l'assurance pour les cotisations 2023

## **G. Seulement pour les propriétaires d'une maison / appartement**

- Valeur officielle valable le 31.12.2023 et valeurs locatives 2023 (présenter l'extrait du registre foncier)
- Année de construction\_\_\_\_\_
- Etat des revenus locatifs 2023 (loyers bruts et frais accessoires)
- Etat de l'achat d'immeubles (présenter les documents d'acquisition)
- Etat de la vente d'immeubles (présenter les documents de la vente)
- Factures originales des frais d'entretien, primes d'assurance choses, primes d'assurance immobilière, frais d'administration (année 2023)
- Taxations fiscales de l'immeuble s'il n'est pas compris dans la taxation fiscale
- Pièces bancaires pour les prêts hypothécaires (dette au 31.12.2023), décomptes d'intérêts 2023
- Rentes de droits de superficie 2023
- Pièces concernant des successions non partagées ainsi que les conditions de copropriété des années 2023
- Propriété foncière dans d'autres cantons au pays (voir les indications ci-dessus)

## **H. Divers**

- Dons
- Prestations versées a des personnes nécessiteuses sans activité lucrative ainsi que descendants/conjoint/parents ayant besoin de soins permanents
- Cotisations de membres à des partis politiques
- Frais de maladie 2023 (sont notamment déductibles si justifiés : frais de médecin, dentiste, médicaments, séjours à l'hôpital et de cure, frais de guérison, maison de soins, régimes diététiques une fois les prestations des caisses déduites)